

Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

DELIBERATION N°2026-30

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 avril 2026

OBJET :
Médiathèque
Demande de subvention
DRAC 2026

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérange RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

Excusés : MM, Marie-Jeanne COSSE, Jérôme FONT, Charlotte ROUGIER, Christophe VIGNE, Marie FARGIER

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la circulaire du 26 mars 2019 du ministère de la Culture relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques communales pour les opérations ayant pour projet l'extension des horaires d'ouverture ;

Vu la délibération N°2023-34 du Conseil municipal de Villeneuve-de-Berg actant l'extension des horaires de la médiathèque municipale et le recrutement du personnel que cette action implique ainsi qu'une demande de subvention auprès de la DRAC ;

Considérant l'intérêt du renouvellement du financement d'un demi-poste à 17h30/semaine pour élargir l'ouverture au public de la médiathèque par les services de l'Etat ;

Considérant les moyens mis en œuvre et le plan de ressources humaines/financement dans le cadre de l'opération, le surcout prévisionnel 2026 pour la collectivité est de 8 002,28 euros par an :

Coût de l'extension des horaires de la médiathèque	2024	2025	2026	2027
Demande d'aide de la DRAC	8 415€ (70%)	8 415€ (70%)	4 001€ (50%)	4 001€ (50%)
Cout pour la collectivité	3 607	3 607	4 001€	4 001€
	12 022€	12 022€	8 002€	8 002€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la poursuite de l'extension des horaires de la médiathèque, le plan de financement et l'état estimatif des dépenses qui engage la collectivité sur le programme pluriannuel de dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander une subvention dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 17 avril 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg



